



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 23 mars 2023



REF : 2023 / 017

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

22

Nombre des Membres
présents à la séance :

14

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

21

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 17 mars 2023.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme ROBERT

Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT

Mme CHOMPRET

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. le Maire

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT

M. NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : NEANT

Madame HERAULT et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENAIRE DE LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DES AIDANTS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 52 « PFR PH52 »

Madame Astrid DI TULLIO, Adjointe au Maire, explique que plusieurs partenaires se sont associés dans une convention de partenariat pour la mise en place d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants des personnes en situation de handicap.

Cette convention associe, l'Association Le Bois L'Abbesse, la Fédération ADMR, la MAS FOYER MONTECLAIR.

La Ville partenaire intervient particulièrement pour faire connaître, lors de ses activités d'accueil (CCAS, Centre social), les actions mises en place par cette plateforme pour accompagner les aidants.

La Ville pourra accueillir ces activités, par la mise à disposition de salle, et faciliter la mise en place de groupe de paroles.

Compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les aidants, et afin de proposer des services d'accompagnement à ces personnes très sollicitées par leur proche.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** la présente convention,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention jointe et toute pièce nécessaire à l'exécution du présent projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

The image shows the official seal of the Municipality of Joinville-lez-Dames, Haute-Marne. The seal is circular with a blue border containing the text "VILLE DE JOINVILLE" at the top and "Haute-Marne" at the bottom, separated by two stars. In the center of the seal is a coat of arms featuring a shield with a crown on top. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "B. Ollivier".